



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 35504

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le prix des médicaments pratiqué en France, en comparaison de nos voisins européens. En effet, plusieurs récentes études ont démontré que la Sécurité Sociale française pourrait faire de nombreuses économies si les prix pratiqués étaient proches de nos voisins européens. L'exemple flagrant de l'Italie montre comment des médicaments strictement identiques arrivent à être vendus à un prix divisé par deux. L'emprise des laboratoires pharmaceutiques doit cesser de jouer dans ces rapports de force, au détriment du citoyen. Dans une période où l'harmonisation européenne ne cesse d'être vantée, voilà un sujet d'une importance rare qui mériterait d'être discuté. Il lui demande donc comment le Gouvernement entend prendre en compte ce déséquilibre, afin de rendre ce système de fixation des prix plus juste et plus équitable.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35504

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8282

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)